



## ASSAINISSEMENT DE LA DÉCHARGE INDUSTRIELLE DE BONFOL COMMISSION D'INFORMATION ET DE SUIVI

Secrétariat :  
c/o Office de l'environnement (ENV)  
Les Champs Fallat  
CH-2882 St-Ursanne  
t +41 32 420 48 03, f +41 32 420 48 11  
kathrin.gschwind@jura.ch  
www.cis-bonfol.ch

### Commission d'information de la DIB *Procès-verbal*

SEANCE N° 3/2011      DATE :      **Jeudi 30 juin 2011**  
LIEU :      **Bonfol, site de la DIB (visite)**  
                 **Pfetterhouse, salle des fêtes (séance)**  
HEURE :      **10h00 – 10h30 visite du site; 10h45 – 12h40 séance**

Entité		Participant-e		Présent	Excusé/ Absent
Longet René, Président				X	
<b>Entités fondatrices</b>					
RCJU – Office de l'environnement	ENV	Bapst	André		X
	ENV	Fernex	Jean		X
	ENV	Meusy	Jean-Pierre	X	
RCJU – Service juridique	JUR	Schaffter	François	X	
Expert RCJU		Buser	Marcos		X
bci Betriebs-AG		Fischer	Michael		X
		Aeby	Anton	X	
		Kurc	Damien		X
		Luttenbacher	Rémi	X	
		Scharvogel	Bernhard	X	
<b>Institutions suisses</b>					
Commune de Bonfol		Beuret	Jean-Pierre	X	
		Girardin	Pascal	X	
Commune de Beurnevésin		André-Fridez	Claude		X
		Zbinden	Daniel		X
Office fédéral de l'environnement		Wenger	Christoph		X
		Hammer	Bernhard		X
<b>Institutions françaises</b>					
Région Franche-Comté - Administration	DREAL	Collin-Huet	Marie-Pierre		X
	DREAL	Gardès	Aurélie		X
	DREAL	Recchia	Elodie		X
	ARS	Bellec	Simon		X
Département du Territoire de Belfort, Administration	SDIS90	Lardier	Nicolas	X	
Département du Territoire de Belfort, Conseil général	CG90	Forcinal	Anne-Marie		X
	CG90	Raymond	Jean	X	
Région Alsace - Administration	DREAL	Gerlier	Mathieu		X
	DREAL	Vallart	Jacques		X
	ARS	Heimanson	Carl		X
Département du Haut-Rhin, Administration	DDT	Spies	Patrick		X
	DDT	Comesse	Jean-Michel	X	
Département du Haut-Rhin, Conseil général	CG68	Reinhard	Armand		X
	CG68	Walter	Georges		X

Entité	Participant-e		Présent	Excusé/ Absent
Préfecture du Haut-Rhin; coordination des services de l'Etat français par le Sous-préfet d'Altkirch				
SMARL, Syndicat mixte pour l'aménagement et la renaturation du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux	Dietmann	Daniel		X
	Waechter	Antoine		X
Commune de Pfetterhouse	Frisch	Jean-Rodolphe, Vice-président CIS	X	
	Heyer	Morand	X	
Commune de Réchésy	Ecoffey	Hubert	X	
	Pinol	Jean-Pierre		X
<b>Société civile</b>				
WWF Suisse	Riat	Philippe		X
Greenpeace Suisse	Wüthrich	Matthias		X
	Boehlen	Nadia		X
Pro Natura Jura	Egger	Jean-Pierre		X
	Merguin Rossé	Lucienne		X
Unia Le Syndicat	Fedele	Pierluigi		X
	Hamel	Arthur		X
Demeter Schweiz	Küffer Heer	Susanne		X
Collectif Bonfol franco-suisse	Fousseret	Alain		X
	Walther	Jean-Louis	X	
	Forter	Martin	X	
Commission de protection des Eaux de Franche-Comté	Lassus	Michel, Vice-président CIS	X	
Communauté de communes du Sud Territoire	CCST	Le Roy	X	
Chambre de commerce et d'industrie du Jura (CCIJ)	Gerber	Jean-Frédéric		X
equiterre	Chevalley	Isabelle	X	
Alsace Nature Haut-Rhin	Bernhard	Pierre		X
	Pluskota	Jean		X
Invité	Ribeaud	José	X	

## Introduction

R. Longet ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres présents. Il salue en particulier la représentante du journal Dernières Nouvelles d'Alsace de même que M. José Ribeaud et M. Nicolas Lardier. Il remercie les responsables de bci pour la visite du site et le Maire de la commune de Pfetterhouse ainsi que son adjoint de l'accueil chaleureux réservé comme chaque fois à la Commission d'information et de suivi.

M. le Maire J.-R. Frisch souhaite la bienvenue aux membres de la CIS et se réjouit de les accueillir pour l'occasion.

### 1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel que proposé.

### 2. Procès-verbal de la séance du 7 avril 2011

Le procès-verbal de la séance du 7 avril 2011 est adopté sans modification.

R. Longet rappelle la visite d'une (malheureusement) petite délégation de la CIS le 5 mai 2011 du site de l'entreprise HIM à Biebesheim. Cette visite a permis aux participants de se rendre compte du traitement des déchets à leur arrivée à Biebesheim. Il n'a pas été établi de procès-verbal à cette occasion. En revanche, un dossier contenant la présentation faite par HIM ainsi que des photos est disponible au

secrétariat de la CIS. Les personnes qui souhaitent cette documentation sont priées de s'adresser à K. Gschwind.

### **3. Accueil du nouveau délégué de l'administration du Territoire de Belfort**

R. Longet souhaite la bienvenue à M. Nicolas Lardier, Chef du Service interministériel de défense et de protection civile à la Préfecture du Territoire de Belfort. Il rappelle que parmi les différents partenaires institutionnels, le Territoire de Belfort est représenté par le Conseil général, Mme A. Forcinal et M. J. Raymond. M. Lardier a été désigné pour occuper un siège attribué à l'administration concernée et devenu vacant.

M. Lardier se présente brièvement et remercie les membres de la CIS de l'accueillir parmi eux. Il suit les travaux de la CIS avec beaucoup d'intérêt et participera avec plaisir aux réunions.

### **4. Présentation du projet d'ouvrage sur la décharge de Bonfol par M. José Ribeaud, ancien journaliste à la Télévision Suisse et ancien rédacteur en chef de La Liberté**

En introduction, R. Longet résume en quelques mots la genèse des contacts établis avec M. Ribeaud, ancien présentateur de la TSR et ancien rédacteur en chef de La Liberté, actuellement à Berlin.

Ce dernier l'a contacté il y a quelques mois pour lui faire part de son idée d'écrire un livre sur la décharge de Bonfol. Enfant du pays, né à Coeuve, il connaît beaucoup de gens qui ont eu des liens avec la DIB dans les années 60. R. Longet a estimé intéressant d'inviter M. Ribeaud à la séance de la CIS de ce jour afin de lui permettre de présenter ses intentions.

J. Ribeaud présente succinctement son projet de livre. Il relève en particulier l'approche qu'il souhaite aborder dans cet ouvrage et introduit quelques éléments liés à son parcours personnel et aux raisons qui le motivent à réaliser ce livre. Son intention est de tracer un fil rouge sur l'histoire de la décharge à travers des anecdotes. Il souhaite réaliser un livre facilement lisible, tout en n'omettant pas d'aborder les questions techniques, pour lesquelles il se fera accompagner par des spécialistes. Il a eu l'occasion et la chance d'établir des contacts avec les autorités communales de Bonfol des années 60. L'histoire de la DIB étant révélatrice de l'approche des déchets toxiques que l'on avait à l'époque, J. Ribeaud souhaite réaliser une sorte d'histoire du présent. Il questionnera un nombre assez large de personnes, ne publiera toutefois rien sans avoir leur autorisation. Parmi les éléments qui lui importent particulièrement, J. Ribeaud cite notamment son souhait de faire ressortir la composante France de la décharge ainsi que son intention de ne surtout porter aucune accusation. Actuellement, il a besoin de consulter les procès-verbaux du Conseil communal de l'époque, les documents de la chimie bâloise. Il s'est fixé comme objectif de rédiger le livre jusqu'au mois d'août 2012 afin de le faire paraître vers novembre ou décembre 2012.

R. Longet remercie J. Ribeaud pour ses explications. Il évoque la possibilité d'intégrer le film de la CIS en format DVD dans le livre, comme une sorte d'ouverture au livre. J. Ribeaud a visionné le film. Il correspond à l'approche qu'il choisirait. Il compte sur une collaboration des communes de Bonfol et françaises, des milieux de la chimie bâloise et des membres de la CIS.

R. Longet exprime son grand intérêt à ce projet et se tient à disposition. Nous avons en particulier peu d'informations sur les circonstances du début de la décharge et le travail de M. Ribeaud vient à son heure pour éclairer cette période. Il espère que les parties de la CIS seront également disposées à collaborer avec J. Ribeaud.

J. Raymond souhaitant savoir s'il s'agit d'un roman historique, J. Ribeaud répond qu'il est très séduit par le roman historique mais qu'il a choisi une approche factuelle.

R. Longet clôt ce point en remarquant qu'il se réjouit de voir ce projet avancer.

### **5. Film documentaire de la CIS**

- R. Longet rappelle la séance de la CIS du mois de septembre 2010 durant laquelle le film rétrospectif de la CIS avait été présenté en première. En raison du délai demandé par les réalisateurs pour contacter des télévisions intéressées par le projet, le film n'avait jusqu'à ce jour pas rendu accessible. L'objectif de la CIS étant de permettre à un public aussi large que possible de visionner le film, il convient dès lors de communiquer sur sa disponibilité. Courant avril - mai

dernier, R. Longet a eu des contacts avec les réalisateurs. Ils l'ont informé que le film sera diffusé sur France 3 –Provence-Côte d'Azur (PACA) fin de cette année, ils demandent donc à lever l'embargo. En parallèle à la communication au public de son existence, les membres de la CIS doivent pouvoir disposer du film. R. Longet propose dès lors les démarches suivantes :

- Mettre à disposition le film le plus rapidement possible. D. Humbert (co-réalisateur) est disposé à offrir techniquement la possibilité que le film puisse être téléchargé sur le site internet de la CIS.
- Fin août / début septembre 2011 : prévoir une présentation à la presse, si possible avec présence du Gouvernement jurassien et bci Betriebs-AG (fondateurs de la CIS) et les autres partenaires qui ont financé le film.
- Mailing large à des institutions scientifiques, de formation, des musées, des écoles – tous les lieux qui pourraient avoir besoin d'un support afin de mieux comprendre la situation représentée par la DIB. Le but est de a) montrer comment notre façon de traiter les déchets a changé et b) discuter les techniques d'assainissement utilisées aujourd'hui : on extrait les déchets avec précaution, on les incinère avec précaution, mais dans 50 ans ne risque-t-on pas de dire de nous ce que nous disons de ceux qui ont créé et exploité la DIB, également d'après les meilleures pratiques du moment? Le film nous amène ainsi à discuter des perspectives d'une chimie propre, de la prévention des déchets.
- S'agissant de la gestion de l'opération mailing précitée (organisation, réception des retours, ...), R. Longet propose de la financer par le poste information du budget de la CIS, à ce jour peu utilisé.
- Au cas où cela serait souhaité par les destinataires du mailing, des débats pourraient ensuite être organisés pour présenter le film au public en présence de représentants de la CIS.

R. Longet ouvre le débat en demandant l'avis des membres présents sur la démarche présentée.

J.-P. Meusy, qui a eu quelques échanges préliminaires avec R. Longet sur ce projet, souhaitait attendre la séance de ce jour avant d'initier toute démarche. Il salue les idées évoquées par R. Longet, mais propose d'évaluer l'ampleur des actions envisagées avant d'en parler avec les autorités politiques, en l'occurrence le chef du Département de l'environnement et de l'équipement. Pour le Canton, il convient de donner la possibilité au public d'accéder à cette réalisation qu'il a par ailleurs co-financée. Il se tient à disposition pour entamer la démarche, mais ne dispose pas des ressources permettant la prise en charge des opérations de communication. Il conviendra de mandater un responsable à cette fin, par exemple M Hennet avec qui il a déjà abordé brièvement le sujet. Il ajoute encore que la longueur du film ne devra pas être un frein à sa diffusion. Cas échéant et comme déjà évoqué avec le Président, il conviendrait au besoin d'imaginer d'éventuelles coupures selon l'usage et le public.

R. Longet prend acte de cet aval de principe du Canton et propose

- 1) de soumettre au Canton un descriptif concret du dispositif de communication envisagé, incluant le budget afin de présenter le film plus largement ;
- 2) aux autorités et à bci de retenir une date, afin de mettre sur pied les deux conférences de presse prévues. Par rapport au film, il retient qu'il peut y avoir une version brève ou une version plus longue.

L. Le Roy demande quel est le public cible du film.

R. Longet répond que l'on pourrait reprendre le public cible du livre de J. Ribeaud, à savoir toute personne qui a envie de comprendre ce qui se passe avec nos déchets. Dans ce contexte, il mentionne l'article qui vient de paraître sur la DIB et le village de Bonfol dans « Migros Magazine ». Dans le monde entier, il y a des problématiques de ce genre, celle de la DIB est particulièrement importante par rapport au volume et à l'époque d'exploitation. Le public cible est donc: le citoyen, toute personne étant dans une responsabilité de formation, d'administration, les élus et finalement toute personne intéressée. Le mailing devrait être adressé aux écoles professionnelles, aux universités, administrations, élus. Ensuite, le film pourrait être publié sur les différents sites internet concernés. La CIS a décidé d'en faire un œuvre accessible, il constitue un bon support de débat.

M. Lassus trouve intéressant l'idée d'organiser un débat à partir du film, qui pourrait être animé par des représentants de la CIS. Il suffit que le film soit sur le site de la CIS ou du Canton. M. Lassus peut imaginer que les structures des membres représentés au sein de la CIS peuvent mettre un lien en direction d'un site qui hébergerait le film. Avec internet, il y a des moyens simples et efficaces.

R. Longet propose que le Canton puisse arrêter une date pour lancer l'opération, p.ex. le 1<sup>er</sup> septembre 2011.

J.-L. Walther demande s'il est envisageable de distribuer le film sur DVD aux membres de la CIS. Il rappelle que le Collectif Bonfol a également contribué financièrement à la réalisation du film et souhaite disposer d'un exemplaire du film.

R. Longet adhère aux propos exprimés par J.-L. Walther. Il s'engage à ce que les partenaires de la CIS disposent du film au moment de sa diffusion et des opérations de communication envisagées.

J. Raymond suggère qu'il y ait une opération communication aux institutions que R. Longet a citées et également vers la presse franco-suisse, ce qui permettrait aux intéressés de visionner le film et de le faire connaître sur l'ensemble du territoire. R. Longet salue cette proposition. Il imagine qu'on pourrait avoir p.ex. une présentation à la presse suisse à 10h00 à Delémont et à 14h00 à la presse française à Belfort.

J.-R. Frisch salue l'initiative visant à enfin débloquent le film et à le rendre public. Il estime indispensable d'en faire la présentation, la manière est à voir. Il faut prévoir une communication et mettre un DVD à disposition de chaque membre. Il soulève que si la chaîne France 3 est intéressée, il convient de sonder la possibilité de leur demander des royalties.

R. Longet se renseignera concernant les royalties. Il propose que le secrétariat CIS demande à D. Humbert de dupliquer le film afin de le distribuer et que la CIS arrête le principe d'organiser une présentation des deux côtés de la frontière.

H. Ecoffey salue l'initiative de R. Longet et les remarques de J. Raymond. En sa fonction de Président du Contrat de rivière Allaine transfrontalier, géré par la Communauté des communes du Sud Territoire (CCST), il estime important que le film soit présenté à Delle, dans les locaux de la CCST, celle-ci étant la plus impactée à ce sujet. R. Longet rappelle qu'il s'agit d'une présentation à la presse visant à communiquer l'existence du film à un public aussi large que possible, notamment en France. J.-R. Frisch indique que cette présentation pourrait également avoir lieu en Alsace. H. Ecoffey estime que Delle est bien situé et prend l'engagement de faire suffisamment de publicité afin que les médias soient bien représentés.

R. Longet remercie les membres de leurs propositions complémentaires. Il résume les propositions retenues.

- Le film est mis en circulation dès sa présentation à la presse.
- La présentation à la presse suisse sera organisée à Delémont si possible sous l'égide du Gouvernement jurassien. La presse française sera réunie le même jour sur territoire français. H. Ecoffey se charge de trouver le lieu de présentation approprié à Delle.
- R. Longet s'occupera ensuite des aspects liés à la communication sur le film (mailing, offre de débats etc.), une fois les deux présentations faites.
- Le secrétariat demande à D. Humbert de mettre à disposition le nombre de DVD nécessaire pour la distribution aux membres de la CIS.
- Le film sera téléchargeable sur le site Internet de la CIS.

## 6. Etat d'avancement du projet

En introduction, R. Longet indique qu'il a été interpellé par la polémique de presse engendrée par le communiqué du Collectif Bonfol du 9 juin 2011. Il rappelle la charte de la CIS qui précise que les partenaires de la CIS s'informent mutuellement avant de faire une action de presse. Ce serait bien de ne pas oublier cet engagement. Lui-même a pris connaissance de la démarche du Collectif par le journal « 20 minutes ». Il demande en conséquence au Collectif, d'agir dans le respect de la charte.

R. Longet rappelle la visite du site qui a permis aux membres de la CIS de voir les dispositifs mis en place et le rythme d'excavation.

### *Etat d'avancement – bci Betriebs-AG*

R. Luttenbacher présente l'état d'avancement par une courte présentation. Au moyen de petits films, il présente les étapes du traitement des déchets, de l'excavation jusqu'au broyage. Les séquences vidéo montrent le processus avec du matériau non contaminé.

### *Etat d'avancement – Canton*

J.-P. Meusy rappelle que de nombreuses discussions, séances, documents techniques et rapports ont amené les autorités cantonales à autoriser mi-mai 2011 la reprise des travaux d'excavation, en phase

pilote et ceci en acceptant que le risque d'explosion existe toujours mais que les mesures mises en place permettent de le réduire au maximum. Il annonce que les rapports produits dans ce contexte seront publiés sur le site internet du Canton.

J.-L. Walther souhaite savoir, maintenant que le traitement des déchets est automatisé depuis le bac vers le shredder, si à l'avenir ce sera la même pelle qui fait le grattage sur l'encaissant. Il rappelle que l'on va pénétrer dans la zone saturée et souhaite savoir comment le traitement des déchets se fera lorsqu'ils seront sous l'eau.

R. Luttenbacher répond que bci dispose actuellement d'un engin télécommandé sur le site, destiné à assurer toute manipulation avec les déchets, y compris l'alimentation du shredder et le décapage de l'encaissant précité. bci tire actuellement les premiers enseignements de la phase pilote. Dans un souci de rationalité, il est souhaitable de disposer de deux engins pour pouvoir nettoyer l'encaissant et en même temps alimenter le broyeur avec des déchets. Elle n'a toutefois pas encore pris de décision pour assurer ce dédoublement, ce qui ne lui permet pas actuellement de garantir l'excavation quotidienne des 160 t de déchets visés.

Pour répondre à la deuxième remarque de M. Walther et concernant les objectifs d'assainissement et la manière de contrôler l'encaissant, il est évident que la présence d'eau dans le fond de la décharge (couche saturée des déchets) complique les opérations. Pour cette raison, la gestion de l'eau dans la décharge est importante. Le but principal consiste à assécher au maximum le corps de la décharge au fur et à mesure de l'avancée du front d'excavation. Il n'y a pas d'excavation sous l'eau. L'eau accumulée au pied du talus de déchets est pompée vers les drains qui mènent à la STEP. Ensuite les déchets sont excavés et le socle argileux à nouveau asséché si nécessaire. Finalement, des forages carottés sont réalisés et des analyses effectuées pour déterminer le degré de contamination de l'encaissant.

J.-L. Walther rappelle la demande exprimée par le Collectif Bonfol, à savoir qu'au moment de la reprise de l'exploitation, un certain nombre de problèmes de surveillance soient réglés afin que, lors d'un événement et d'une émission de poussière dans l'environnement, cet événement puisse être suivi de manière optimale et non pas comme lors de l'événement de juillet 2010. J.-L. Walther demande à connaître l'état de la technique à ce niveau, ce que bci a pris comme dispositions à ce sujet?

Cette question relevant plutôt du domaine du suivi environnemental, elle sera traitée au point 7.

J. Raymond demande si bci, sur la base des échantillons prélevés et analysés durant la phase pilote, a eu confirmation des produits explosifs qui avaient été mis en cause lors de l'explosion du 7 juillet, notamment des chlorates.

R. Luttenbacher rappelle le programme d'analyses visant à mettre en évidence la présence de chlorates ou de substances aux propriétés analogues. Des analyses de chlorates sont effectuées régulièrement sur les jus des drainages ce qui donne une idée à moyen terme sur l'évolution des concentrations, car les phénomènes sont dilués et décalés dans le temps. Actuellement, des prélèvements d'échantillons sont aussi effectués une fois par semaine dans les flaques qui se créent au pied du front d'excavation. Dans ces deux types d'échantillons, on trouve des traces de chlorates. Enfin, une fois les déchets broyés, un échantillonnage représentatif est fait sur les déchets suivi d'une analyse avec le test rapide que la Police scientifique de Zurich a mis à disposition et qui permet de mettre en évidence des substances oxydantes telles que les chlorates. Se rajoute le test du marteau (Fallhammertest) qui permet de mettre en évidence sur les déchets d'éventuels phénomènes thermiques pouvant être déclenchés par un choc. Jusqu'à maintenant, il n'y a pas eu de résultat positif, ni avec le test rapide, ni avec celui du marteau.

## **7. Suivi environnemental et social**

R. Luttenbacher présente la situation du suivi environnemental assuré par bci.

Du côté du Canton, J.-P. Meusy informe que la campagne actuelle de haute surveillance des eaux conduite par les autorités cantonales est axée principalement sur la Vendline et porte notamment sur les aspects de la faune piscicole. La campagne est coordonnée avec la Fédération cantonale des pêcheurs jurassiens (FCPJ). J.-P. Meusy rappelle les grands principes de la haute surveillance environnementale menée par le Canton et décrit brièvement le monitoring de l'air mis en place.

S'agissant des procédures d'alarme qui n'ont pas été suivies par l'exploitant lors de l'explosion du 7 juillet dernier, J.-P. Meusy informe que les défaillances mises en évidence à cette occasion ont depuis lors été retravaillées et exercées par bci et les consortiums. La gestion de l'information en cas d'événement a

également été reprise par les responsables de la communication en cas de crise. Les points qui ont suscité des critiques lors de l'événement du 7 juillet ont en conséquence été pris en compte.

J.-L. Walther et L. Le Roy souhaitent trouver sur les sites internet de bci et du Canton les résultats des analyses d'eau, notamment des analyses par screening effectuées par bci. Ces données étant publiques, les liens y relatifs seront transmis aux deux intéressés par bci resp. l'Office de l'environnement.

J.-L. Walther demande comment pratiquement bci a prévu de documenter les mesures de la qualité de l'air en cas d'événement. Il soulève qu'il n'y a pas seulement les immissions, mais aussi les émissions. Mis à part des capteurs passifs pour le monitoring des travailleurs, il n'y a pas de mesures dans la halle. Concrètement, qu'est-ce que bci a prévu pour prendre des échantillons d'air à l'intérieur de la halle ?

R. Luttenbacher rappelle que cette question avait déjà été posée par M. Forter et J. Fernex avait répondu à l'époque que lors d'un événement il serait possible de faire un prélèvement dans la halle et ensuite de l'analyser. J.-L. Walther demande plus de précisions à ce sujet. R. Luttenbacher répond que les pompiers français sont équipés de matériel qui permet de faire ce genre de prélèvement. J.-L. Walther demande de lui transmettre un protocole de mesures.

A. Aeby ajoute que l'équipement des forces d'intervention françaises a été renforcé. Les pompiers du SDIS 68 sont équipés des Messkoffer utilisés par les pompiers de la région bâloise. En cas d'intervention, une première série de mesures effectuée avec le Messkoffer donne une réponse rapide sur la charge en polluants. Puis, il est possible de prendre un échantillon d'air pour l'analyser plus en détail. Ce dispositif est avant tout prévu pour réaliser des analyses dans les villages voisins de la DIB. Pour la prise d'échantillons dans la halle, une discussion est en cours, aucune procédure n'a été arrêtée pour le moment. De toute manière, il appartient aux pompiers d'aller en zone noire et de prendre des échantillons.

J.-L. Walther insiste en indiquant qu'en cas d'événement les minutes comptent. Une fois l'explosion survenue, un nuage se répand et il y a des émissions. A ce moment-là, il n'y aura pas encore les pompiers sur place. La préoccupation du Collectif Bonfol est qu'il faut prévoir des mesures des émissions le plus rapidement possible.

J.-R. Frisch revient aux mesures effectuées par les capteurs Bergerhoff, présentés par R. Luttenbacher dans la présentation de bci. Les capteurs Bergerhoff mesurent les immissions. L'air de la halle passe par le traitement thermique et des analyses sont faites. J.-R. Frisch souhaite avoir des précisions de la part de J.-L. Walther en ce qui concerne ses préoccupations

J.-L. Walther donne les explications ci-après : lorsqu'il y a une explosion, une partie d'air (nuage) sort par les exutoires ad hoc de la halle. Le Collectif souhaite connaître la nature de ce qui est sorti. Pour ce faire, le mieux consiste à prélever l'air ambiant après l'explosion. Les émissions, c'est ce qui est sorti dans l'environnement. J.-L. Walther souhaite également déterminer l'immission (à un endroit précis).

J.-P. Meusy ajoute que plusieurs rapports d'experts établis suite à l'explosion du 7 juillet traitent de cette thématique, notamment une étude qui porte sur la diffusion de poussières, établie en parallèle avec les spécialistes en explosifs et les spécialistes de l'air. Une évaluation complémentaire en cours portera sur les aspects toxicologiques. Les premiers résultats de ces analyses sont plutôt rassurants. J. Parrat, hygiéniste du travail au Service des arts et des métiers et du travail du Canton est occupé par cette thématique.

M. Forter demande si le Canton dispose d'analyses détaillées des poussières qui sont sorties. J.-P. Meusy répond que l'expert du Canton a fait des modélisations en calculant la diffusion. M. Forter souhaite savoir s'il s'agit de modèles théoriques. J.-P. Meusy répond qu'il s'agit des modèles théoriques sur la base de worst cases.

I. Chevalley relève qu'après un événement on est toujours plus intelligent. Il faut se mettre en situation. Quand il y a une explosion, il y a l'exercice, ensuite le réel. Est-ce que c'est la première préoccupation de prendre des échantillons d'air ? Des modélisations ont été faites et pour les analyses de l'air, I. Chevalley trouve que bci est exemplaire aujourd'hui. Ses responsables ont tout intérêt à savoir ce qui se passe. Pour I. Chevalley, il faut aussi avoir un peu de bon sens.

J.-L. Walther rappelle que le Collectif avait demandé si quelque chose se faisait au niveau des mesures des émissions. Rien n'a été fait. Même s'il comprend la réalité, J.-L. Walther demande simplement des justifications.

R. Longet rappelle les propos de J.-P. Meusy qui disait que des évaluations sont en cours sur la base de modélisations et que les résultats seront publiés.

L. Le Roy souhaite connaître la fréquence des analyses d'eau en sortie de la STEP. R. Luttenbacher fait part des fréquences et rappelle que les résultats figurent sur le site internet de bci, sous forme de rapports mensuels RISER (rapport intermédiaire du suivi environnemental de réalisation).

En référence aux mesures des émissions/immissions, R. Luttenbacher précise que pour bci le risque est que quelque chose ou quelqu'un soit exposé lors d'une explosion. Dans ce cas, la source est importante, mais l'impact l'est tout autant. Du point de vue scientifique, il peut être intéressant de savoir ce qui est sorti, mais du point de vue de la protection des biens et des personnes, il est plus important de savoir ce qui est retombé, de connaître l'impact. Pour cette raison, bci s'est concentré avec le Canton sur les mesures des immissions.

J.-L. Walther se réfère à la station de mesures de la qualité de l'air installée à la ferme de la Fondation Maryon. Il indique qu'à l'époque de l'explosion, bci avait fait un prélèvement un peu avant l'événement et observé ensuite la quantité de poussière qui est tombée durant un mois. Ce prélèvement a été comparé avec les mesures précédentes. Sur cette base, il n'a pas été jugé pertinent de procéder à des analyses complémentaires. Ce n'est pas satisfaisant pour le Collectif Bonfol. J.-L. Walther attend de voir ces rapports qu'il n'a pas eus jusqu'à présent. Il précise qu'il n'a pas l'intention de chercher des poux dans la paille, mais souhaite avoir quelque chose de correct.

## **8. Divers, prochaine séance**

### Divers

- Des copies de l'article paru dans Eisenbahn-Revue sur l'histoire du chemin de fer Bonfol-Pfetterhouse, ligne fermée en 1970, sont distribués. Des copies supplémentaires sont disponibles auprès du secrétariat. J.-R. Frisch précise que cet article est paru dans le cadre du 100<sup>ème</sup> anniversaire de l'inauguration du Train de la Largue (1910, Pfetterhouse-Dannemarie).
- H. Ecoffey profite de l'occasion pour inviter la CIS à Réchésy pour sa séance du 9 décembre 2011. R. Longet le remercie d'ores et déjà de cette invitation.

### Prochaine séance

Pour mémoire, les dates fixées sont les 23 septembre et 9 décembre 2011.

Fin de la séance: 12h40

Pour le procès-verbal:  
Kathrin Gschwind